



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET du GERS

N° 2014260-0001

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS  
DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

## ELECTIONS SENATORIALES du 28 septembre 2014

Arrêté fixant la liste des candidats  
au 1<sup>er</sup> tour

Le Préfet,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2014-532 en date du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées ;

SUR proposition de M. le secrétaire général ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> -

La liste des candidats et de leurs remplaçants, enregistrés pour le 1<sup>er</sup> tour des élections sénatoriales pour pourvoir les deux sièges de sénateurs dans le département du Gers, est arrêtée comme suit :

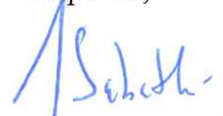
	Candidats	Remplaçants
	M. Aymeri DE MONTESQUIOU	Mme Karine MOUTON
	M. Michel SANROMA	Mme Mariana BARIC
	M. Gérard BEZERRA	Mme Christiane PIETERS
	M. Romain DUPORT	Mme Sarah DESPEAUX
	M. Jean-Luc YELMA	Mme Jacqueline CORNON
	Mme Maryse DELLAC	M. Jean-Michel LAFFITTE
	M. Bruno GABRIEL	Mme Marie-Christine CLAIR
	M. Franck MONTAUGÉ	Mme Carole ROLANDO
	M. Raymond VALL	Mme Thérèse BOURGÈS
	M. Alain DUFFOURG	Mme Muriel LARRIEU
	M. Jean MARTOWICZ	Mme Marie-Jeanne OUTREBON
	M. Bruno DIENOT	Mme Sylvie CABELLA

#### Article 2 -

Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture, dans les bureaux de vote et mis en ligne sur le site des services de l'Etat.

Auch, le 17 SEP 2014

Le préfet,

  
Jean-Marc SABATHÉ